

Bassin d'Arcachon



À lire de

Bassin d'Arcachon : la tour dans le Bassin d'Arcachon : la et samedi av

« Les plaisanciers ne sont pas des vaches à lait ! »

ARCACHON Environ 450 personnes ont manifesté samedi matin à l'appel de l'Unan-33 sur le port contre la taxe « potentielle » sur les mouillages dans les aires marines protégées

DAVID PATSOURIS

d.patsouris@sudouest.fr

Il n'est pas encore onze heures ce samedi matin et il y a déjà beaucoup de monde. Aucun doute, l'Union des associations de navigateurs de la Gironde (Unan-33) a réussi sa mobilisation contre la taxe sur les mouillages : environ 450 personnes, selon la police, sont rassemblées devant la Direction départementale des territoires et de la mer sur le port d'Arcachon.

C'est une manifestation bien réelle contre une taxe « potentielle ». Elle a été votée le 3 mars dernier à l'Assemblée nationale, « en pleine nuit avec 48 voix pour et 27 voix contre » dit Mireille Dénéchaud, la présidente de l'Unan-33, et ne concerne que les aires marines protégées gérées par des collectivités ou des établissements publics. Autrement dit, elle ne sera appliquée que du côté de Banyuls et en Corse du Sud. Le tarif, pensé au départ de 20 euros par mètre de bateau et par jour, sera finalement fixé par décret.

« Vous avez tous compris ? »

Sauf qu'ici, sur le port d'Arcachon, personne n'y croit. Et surtout pas Mireille Dénéchaud : « Nous pouvons nous attendre à tout. L'agence des aires marines protégées (qui chapeaute les Parcs naturels marins comme celui du bassin d'Arcachon, NDLR), fonctionne avec 22 millions d'euros, mais elle aura besoin de 500 millions d'euros en 2020. Vous avez tous compris ? »

Globalement, voici le schéma de ce qui pourrait, selon elle, se passer : l'état se désengage peu à peu de l'agence et des aires marines et les décentralise à la charge des collec-



Beaucoup de monde samedi matin pour manifester devant la Direction départementale des territoires et de la mer contre la « potentielle » taxe sur les mouillages. PHOTO D.P.

tivités locales, permettant ainsi à la taxe d'être généralisée. Conclusion : « Que ce texte soit retiré, les plaisanciers ne sont pas des vaches à lait ! »

Tout le monde applaudit. Les pétitions tourment et sont signées jusqu'à plus d'encre. Des dizaines d'associations sont représentées, le club nautique lantonais, la fédération française motonautique, l'Association des pêcheurs plaisanciers du Bassin, l'Union des professionnels du nautisme du bassin, etc. Il n'y a, semble-t-il, qu'une seule élue, l'arcachonnaise Yvette Maupi-

lé, candidate UMP aux élections départementales, « mais ici en tant que conseillère municipale déléguée au tourisme ».

Avec la sous-préfète

Emmanuel Martin, patron du chantier naval Dubourdieu, prend la parole pour les industries nautiques et assure les manifestants de sa solidarité : « Nous sommes totalement opposés à cette taxe. » Joël Confoulan, au nom de la jeune association des Amis du banc d'Arguin (qui compterait déjà plus de

750 adhérents) lui succède pour dire tout le mal qu'il pense de cette taxe et affirmer que leur association s'oppose aussi à « tous les nouveaux interdits imposés aux usagers du bassin d'Arcachon ».

Il est 11 h 30. Les responsables des principales associations entrent dans le bâtiment des affaires maritimes pour rencontrer Dominique Christian, la sous-préfète, et lui expliquer leurs doléances et les raisons de ce rassemblement. Elle écoute et promet de transmettre. Il est midi et demi.